

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 DÉCEMBRE 2021

FINANCES

5 / 21_236 - BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET GÉNÉRAL

L'an deux mille vingt et un, le treize décembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Madame le Maire en date du 7 décembre 2021.

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Geneviève MARTY, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Laurence PLAS, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Daniel GAUDEFROY, Betty HECKER, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

Odile LACAZE donne pouvoir à Marie-Corinne FORTIN
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Laurence PUJOL
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT

-

FINANCES**5 / 21_236 - BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET GÉNÉRAL**

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 30 novembre 2021

Service pilote : Budget généralAutres services concernés :Elu(s) référent(s) : Roland GILLES**Roland GILLES, rapporteur,**

Le budget primitif 2022 qui est proposé fait suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 15 novembre 2021. Il résulte des propositions faites par les adjoints dans chacune de leurs délégations.

Il est équilibré à la somme de :	93 755 000 €
dont fonctionnement :	62 238 993 €
dont investissement :	31 516 007 €

En section de fonctionnement :

L'équilibre s'obtient principalement par le produit fiscal qui s'élève à 40 992 525 €.

L'autofinancement budgétaire prévisionnel incluant les amortissements et l'autofinancement complémentaire s'élève à 5 414 107 €

En section d'investissement :

L'équilibre est arrêté à 31 516 007 €

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 19 716 607 € dont 726 744 € de subventions d'équipement.

Les recettes provenant de la section de fonctionnement (amortissements pour 5 957 310 € et autofinancement complémentaire pour 135 897 €) couvrent le capital de la dette à rembourser en 2022 (6 070 619,65 €)

L'emprunt budgétaire d'équilibre figure pour 13 641 590 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le document budgétaire joint en annexe,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VOTE ET ARRÊTE

le budget primitif 2022 tel qu'annexé à la présente délibération et qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 93 755 000 € dont

- fonctionnement :	62 238 993 €
- investissement :	31 516 007 €

Nombre de votants : 43

Pour : 34 (le groupe Majoritaire et Esméralda Lapeyre)

Contre : 8 (le groupe "Collectif Citoyens, écologistes et gauche rassemblée" et le groupe "Communistes et Républicains")

Abstention : 1 (Frédéric Cabrolier)

Question adoptée

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Olivier LEVREY

Directeur général mutualisé
Ville d'Albi et Communauté d'agglomération de l'Albigeois

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.